

Soupçons de violations des droits de l'enfant : le Comité des droits de l'enfant de l'ONU demande au Luxembourg de suspendre l'éloignement d'une famille de réfugiés Communiqué de presse – 5 août 2024

Suite à une plainte déposée par une famille syrienne venue chercher refuge au Luxembourg, le Comité des droits de l'Enfant de l'ONU a demandé la suspension immédiate de leur renvoi vers la Grèce ; le temps d'analyser la plainte au fond.

Le 23 juillet dernier, la famille a déposé une communication par le biais de leur avocate afin d'annuler leur transfert vers la Grèce, où tous, à l'exception du benjamin de la fratrie né au Luxembourg et aujourd'hui âgé de quatre ans, bénéficient du statut de réfugié. Le Comité, composé **d'experts indépendants chargés de contrôler l'application et le respect de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant par les États qui l'ont ratifié**, est appelé à se prononcer sur le respect par les autorités luxembourgeoises des droits des six enfants.

Malgré l'obtention du statut de réfugié en Grèce il y a quelques années, la famille a fui le pays en raison de l'impossibilité de recevoir des soins de santé dans de bonnes conditions alors que l'un de leurs enfants était atteint d'un cancer, ainsi que de mauvaises conditions de vie. Arrivés au Luxembourg, ils ont reçu une décision d'irrecevabilité à leur demande de protection internationale au motif qu'ils n'avaient pas démontré qu'en cas de retour en Grèce ils seraient confrontés à une situation de dénuement matériel extrême.

En février 2020, les parents ont déposé une demande au nom de leur plus jeune enfant, le seul à ne pas bénéficier du statut de réfugié en Grèce puisque né au Grand-Duché. Après de nombreux aller-retours entre l'administration et les juridictions, impliquant même la Cour de Justice de l'Union européenne, **l'enfant a été définitivement débouté de sa demande de protection internationale et un ordre de quitter le territoire à destination de la Grèce a été émis**, bien qu'il n'y ait jamais mis les pieds, qu'il n'y dispose pas de titre de séjour et que ceux des autres membres de la famille aient expiré il y a plusieurs années.

Le Comité International des Droits de l'Enfant a demandé au Luxembourg de **suspendre immédiatement le renvoi vers la Grèce des enfants ainsi que de leurs parents**. Il s'agit là d'une **mesure provisoire** : le Comité ne statue pas encore mais exige que le gouvernement suspende leur expulsion le temps qu'une décision ne soit rendue.

Néanmoins, cela reste une décision positive et un signe d'espoir face aux nombreux refus essuyés par la famille au Luxembourg, et pour d'autres familles dans des situations similaires. En effet, les conditions d'accueil des réfugiés en Grèce sont extrêmement précaires et le fait d'y avoir obtenu le statut ne garantit pas le respect de leurs droits, notamment le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant. De nombreux Etats européens, à l'instar de l'Allemagne, reconnaissent les difficultés auxquelles sont confrontés les réfugiés en Grèce et accueillent les exilés fuyant les mauvaises conditions de vie. Passerell attend désormais des autorités luxembourgeoises qu'elles respectent la communication du Comité et restera vigilante dans l'attente de la **décision au fond du Comité, courant 2025**.

Personne de contact : Marion Dubois - +352 621 592 954 – contact@passerell.lu